

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 150

Le 26 novembre 2018

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Thomson Reuters Corporation (TRI and FRT) Plan d'arrangement

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le 20 novembre 2018, Thomson Reuters (TSX/NYSE : TRI) a annoncé que la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle des affaires commerciales) [A1] a rendu une ordonnance définitive approuvant le plan d'arrangement visant à mettre en œuvre la transaction de remboursement de capital proposée par la société.

La date prévue d'entrée en vigueur de la transaction aux fins de la négociation est le 27 novembre 2018 (à l'ouverture).

Par suite de la transaction, les actionnaires recevront l'équivalent en dollars canadiens de 4,45 \$ US en espèces par action ordinaire, et il y aura regroupement des actions ordinaires en circulation (le « regroupement d'actions ») selon un taux proportionnel à la distribution en espèces.

Le taux de regroupement des actions sera établi en fonction du cours moyen pondéré par le volume des actions ordinaires à la New York Stock Exchange pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'entrée en vigueur.

Les organisations participantes sont priées de noter que les actions ordinaires ne seront pas négociées « ex-distribution » avant la date d'entrée en vigueur. La négociation ex-distribution des actions ordinaires commencera à l'ouverture de la séance du 27 novembre 2018, et le changement du numéro CUSIP aura aussi lieu à ce moment.

Le taux de regroupement et le taux en espèces seront confirmés dans une circulaire de suivi.

#### **CDCC - Détails du rajustement Options TRI:**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Thomson Reuters Corporation seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 27 novembre, 2018
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** TRI deviendra TRI1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** Le taux de regroupement et le taux en espèces seront confirmés dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats.
- **CUSIP :** 884903709

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options TRI:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options TRI seront transférées à la classe d'options TRI1 qui constitue le nouveau livrable.

<b>Thomson Reuters Corp.</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
44,00 \$	TRI	TRI1
46,00 \$	TRI	TRI1
48,00 \$	TRI	TRI1
50,00 \$	TRI	TRI1
52,00 \$	TRI	TRI1
54,00 \$	TRI	TRI1

<b>Thomson Reuters Corp.</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
56,00 \$	TRI	TRI1
58,00 \$	TRI	TRI1
60,00 \$	TRI	TRI1
62,00 \$	TRI	TRI1
64,00 \$	TRI	TRI1
66,00 \$	TRI	TRI1
68,00 \$	TRI	TRI1
70,00 \$	TRI	TRI1

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

#### **CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action FRT:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Le 27 novembre, 2018
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** FRT devient KRT
- **SYMBOLE DES BTIC :** BRT devient JRT
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** Le taux de regroupement et le taux en espèces seront confirmés dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

#### **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action FRT**

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FRT seront transférées à la classe

contrats à terme sur action KRT qui constitue le nouveau livrable.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CDCC